

**BORDEREAU DE VERSEMENT AUX
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DU DOUBS**

Intitulé du service versant :	
Communauté de communes du Val Marnaysien (siège : Marnay, Haute-Saône)	
	N° de versement : 2403W
	Métrage : 0.20 m.l.

Date du versement : 27 janvier 2017	
	Exemplaire destiné au service versant
	Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1	Ces documents ont été collectés par les Archives départementales du Doubs à l'occasion d'une inspection effectuée en 2017 dans les anciens locaux de la Communauté de communes des Rives de l'Ognon (CCRO), dissoute le 31 décembre 2013, et dont les communes ont rejoint la Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM). Les compétences des deux syndicats concernés avaient été précédemment transférées à la CCRO en 2004 (SIGREP) et 2006 (SIOMCA). Les registres de délibérations de la CCRO ont été conservés par la CCVM. Syndicat intercommunal pour la gestion du regroupement pédagogique d'Émagny (SIGREP). — Registre de délibérations Ce syndicat, créé dans les années 1980 par les communes de Chevigney-sur-L'Ognon, Émagny, Moncley et Sauvagny, est dissout le 31 décembre 2003.	1990-2004		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
2-3	Syndicat intercommunal des ordures ménagères du canton d'Audeux (SIOMCA) Ce syndicat, créé en 1980 par les communes d'Audeux, Burgille, Champagney, Champvans-les-Moulins, Chevigney-sur-L'Ognon, Dannemarie-sur-Crête, École-Valentin, Étrabonne, Ferrières-les-Bois, Franey, Lantenne-Vertière, Lavernay, Mazerolles-le-Salin, Mercey-le-Grand, Noironte, Pelousey, Placey, Pouilley-Français, Recologne, Ruffey-le-Château, Sauvagny et Villers-Buzon, est dissout le 31 décembre 2005	1981-2006		
2	Création, mise en place et dissolution du syndicat Arrêtés préfectoraux, correspondance, délibérations des communes membres.	1981-2005		
3	Extraits du registre de délibérations du comité syndical Collection (lacunaire pour les premières années) déposée en l'absence de registres.	1981-2006		

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le président de l'EPCI :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs

Nathalie ROGEAUX